

RAPPORT

AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

RAPPORT 21/78/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Attribution de subventions d'investissement - Secteur Musique - Approbation des affectations de l'autorisation de programme - Approbation des conventions de financement conclues entre la Ville de Marseille et les différentes associations : Ensemble C Barré, Orizon Sud, Piano and Co, Association pour le développement de la culture d'Outre Mer et son expression artistique en métropole.

21-37344-DC

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Dans le cadre de la définition de sa politique culturelle, la Ville de Marseille associe les nombreux acteurs présents sur son territoire, acteurs dont elle accompagne les besoins dans la réalisation de leurs projets.

Dans le secteur de la musique, différentes associations implantées et actives sur Marseille sollicitent un soutien financier de la Ville de Marseille en investissement afin de développer leurs activités auprès du public dont l'association Orizon Sud, qui a pour objet la promotion de la diversité culturelle au travers des arts et de la culture. Elle organise des événements culturels hors et dans les murs. Elle gère la salle de concert Le Makeda dans laquelle elle organise spectacles, répétitions, activités socio-éducatives autour de la musique, résidences artistiques et scènes ouvertes. L'association organise chaque année le Festival Meltin'ART qui se déroule durant 8 jours, sur plusieurs sites et met en avant l'art pluridisciplinaire. La programmation mêle des artistes locaux ou régionaux avec des artistes internationaux. Par ailleurs, l'association accompagne des artistes, et travaille à l'émergence de la jeune scène musicale marseillaise.

L'association souhaite acquérir du matériel permettant d'organiser dans de bonnes conditions des interventions pour des ateliers et des formations ouvertes au plus grand nombre.

Cela permettra également à l'association d'avoir son propre matériel pour l'organisation des concerts et ainsi de faire des économies sur son budget car jusqu'à présent ce matériel était loué.

Le montant de l'opération s'élève à 12 742 Euros HT et sera financé selon le plan de financement suivant :

Ville de Marseille	8 900 €
Autofinancement	3 842 €

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Est attribuée la subvention d'investissement ci-après :

- 8 900 Euros pour l'association « Orizon Sud » - 5^{ème} arrondissement pour l'acquisition de matériel de musique et matériel technique.

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements



RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Attribution de subventions d'investissement - Secteur Musique - Approbation des affectations de l'autorisation de programme - Approbation des conventions de financement conclues entre la Ville de Marseille et les différentes associations : Ensemble C Barré, Orizon Sud, Piano and Co, Association pour le développement de la culture d'Outre Mer et son expression artistique en métropole.

21-37344-DC

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge de la culture pour toutes et tous, de la création, du patrimoine culturel et du cinéma, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de la définition de sa politique culturelle, la Ville de Marseille associe les nombreux acteurs présents sur son territoire, acteurs dont elle accompagne les besoins dans la réalisation de leurs projets.

Dans le secteur de la musique, différentes associations implantées et actives sur Marseille sollicitent un soutien financier de la Ville de Marseille en investissement afin de développer leurs activités auprès du public.

*** Ensemble C Barré**

C Barré, ensemble instrumental dont Sébastien Boin assure la direction artistique et musicale, est le fruit d'une rencontre entre 12 musiciens et musiciennes. Ce groupe singulier, actuellement associé au gmem-CNCM-Marseille, est formé de personnalités riches, passionnées et profondément investies dans la création et la diffusion du répertoire contemporain.

La prédominance des cordes pincées, ainsi que d'instruments dont l'usage n'était qu'exceptionnel il y a encore peu, confère à l'ensemble une personnalité bien distincte au sein du paysage musical d'aujourd'hui. Implanté à Marseille, qui est à la fois le premier port et la plus ancienne ville de France, il est aisé de remarquer l'attachement régulier de l'Ensemble C Barré envers les compositeurs et compositrices issus du bassin méditerranéen.

Souhaitant partager son goût pour la création auprès d'un public toujours plus large, C Barré entreprend de nombreuses actions de sensibilisation. En ce sens, l'ensemble consacre une part de son travail à la formation des jeunes publics, essentiels au développement de la musique contemporaine.

L'association souhaite s'équiper d'instruments de musique permettant d'organiser dans de bonnes conditions des interventions participatives hors les murs, dans des lieux non équipés. Cet équipement permettra à l'association de faire des économies car ce matériel est jusqu'à présent loué et représente des charges importantes pour le budget.

La Ville est seule à intervenir sur ce programme, la Région et le Département ayant été sollicités par ailleurs sur un programme d'acquisition de matériel plus technique.

Il s'agit également d'équiper la structure de matériel informatique mobile pour accompagner l'administration de C BARRE dans son travail de développement de l'association.

Compte tenu de l'intérêt des activités de l'association, la Ville souhaite apporter son soutien à l'Association C BARRE, pour l'acquisition d'instruments de musique et de matériel informatique, en lui attribuant une subvention de 8 100 Euros

Le montant de l'opération s'élève à 10 223 Euros HT et sera financé selon le plan de financement ci-dessous :

Ville de Marseille	8 100 Euros
Autofinancement	2 123 Euros
* Orizon Sud	

L'association Orizon Sud a pour objet la promotion de la diversité culturelle au travers des arts et de la culture. Elle organise des événements culturels hors et dans les murs. Elle gère la salle de concert Le Makeda dans laquelle elle organise spectacles, répétitions, activités socio-éducatives autour de la musique, résidences artistiques et scènes ouvertes. L'association organise chaque année le Festival Meltin'ART qui se déroule durant 8 jours, sur plusieurs sites et met en avant l'art pluridisciplinaire. La programmation mêle des artistes locaux ou régionaux avec des artistes internationaux. Par ailleurs, l'association accompagne des artistes, et travaille à l'émergence de la jeune scène musicale marseillaise.

L'association souhaite acquérir du matériel permettant d'organiser dans de bonnes conditions des interventions pour des ateliers et des formations ouvertes au plus grand nombre.

Cela permettra également à l'association d'avoir son propre matériel pour l'organisation des concerts et ainsi de faire des économies sur son budget car jusqu'à présent ce matériel était loué.

Compte tenu de l'intérêt des activités de l'association, la Ville souhaite apporter son soutien à l'association Orizon Sud, pour l'acquisition de matériel de musique et de matériel technique, en lui attribuant une subvention de 8 900 Euros.

Le montant de l'opération s'élève à 12 742 Euros HT et sera financé selon le plan de financement suivant :

Ville de Marseille	8 900 Euros
Autofinancement	3 842 Euros
* Piano and Co	

Piano and Co a pour objet de créer, de diffuser et de mettre en relation tous les arts du spectacle vivant (musique, danse, théâtre, nouveau cirque, vidéo, arts plastiques...), de créer des spectacles destinés au jeune public, de faire découvrir la musique classique et contemporaine au grand public, de tisser également le lien avec les prisons, les hôpitaux, de mettre en œuvre des ateliers pédagogiques destinés aux comités d'établissement, aux professeurs de musique, aux animateurs culturels.

Fort de son expérience européenne, l'association Piano and Co souhaite pour les années à venir, modéliser cette forme de mise en œuvre de projet, qui est apparue riche en interactions créatives et synergies productives.

Sous la direction artistique de Nathalie Négro, l'association souhaite développer une série de projets et en particulier la mise en œuvre, à partir de Marseille, d'un parcours artistique et de sensibilisation pour les musiciens en Europe et en Méditerranée, d'une série de commandes à des compositrices marseillaises et européennes, ainsi que d'un programme d'éducation artistique et culturelle sur le territoire marseillais.

L'association a besoin d'accroître son parc informatique notamment pour le poste de sa chargée de communication qui nécessite l'achat d'un nouvel ordinateur ainsi qu'un appareil photo performant afin de réaliser les visuels qui serviront à la communication (retours sur image, réseaux sociaux, etc.)

Le poste de production nécessite également l'acquisition d'un nouveau matériel avec connectique pour travailler depuis le bureau mais aussi depuis les sites de concerts.

Enfin, l'association souhaite s'équiper d'une enceinte portable, utile lors des ateliers.

Ces équipements permettront à la fois à l'association d'organiser dans de bonnes conditions des interventions participatives hors les murs dans des lieux non équipés, et d'accompagner l'administration de Piano and Co dans son travail de développement de l'association.

L'acquisition de ce matériel contribuera à faire des économies sur le budget de l'association car jusqu'à présent une partie de ce matériel était louée.

Compte tenu de l'intérêt des activités de l'association, la Ville souhaite apporter son soutien à l'association Piano and Co, pour l'acquisition de matériel informatique et audiovisuel, en lui attribuant une subvention de 3 200 Euros.

Le montant de l'opération s'élève à 6 030 Euros HT et sera financée selon le plan de financement ci-dessous :

Ville de Marseille	3 200 Euros
Conseil Départemental 13	1 600 Euros
Autofinancement	1 230 Euros

* Association pour le développement de la culture d'Outre Mer et son expression artistique en métropole

Créée en 1990, l'ADCOMEAM (Association pour le Développement de la Culture d'Outre Mer et de son Expression Artistique en Métropole) n'a cessé d'œuvrer pour la musique. Confrontée aux difficultés des jeunes, l'association mène une action de formation à l'expression et à la création musicale. L'objectif prioritaire est l'insertion sociale et professionnelle des jeunes issus des quartiers défavorisés de Marseille, en l'occurrence les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements.

Cela se traduit concrètement par l'organisation de festivals, de manifestations socioculturelles ou encore, la création d'un label de production musicale, et la mise en œuvre d'un programme d'accompagnement pré-professionnel de jeunes de 16 à 25 ans.

L'objectif du programme d'investissement de l'ADCOMEAM est de permettre l'intégration de l'association dans ses nouveaux locaux de 700 m² avec du matériel neuf et adéquat.

Il s'agit principalement d'acquisition de matériel informatique et technique pour les bureaux administratifs, de mobilier et de matériel technique pour les studios d'enregistrement de l'association.

Compte tenu de l'intérêt des activités de l'association, la Ville souhaite apporter son soutien à l'Association pour le développement de la culture d'outre mer et de son expression artistique en métropole, pour l'acquisition de matériel informatique et technique pour les bureaux administratifs, de mobilier et de matériel technique pour les studios d'enregistrement, en lui attribuant une subvention de 22 000 Euros.

Le montant de l'opération s'élève à 57 627 Euros TTC et sera financée selon le plan de financement ci-dessous :

Ville de Marseille	22 000 Euros
Conseil Départemental 13	24 102 Euros
Autofinancement	11 525 Euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme « Mission Action Culturelle » Année 2021 à hauteur de 42 200 Euros pour le secteur Musique.

ARTICLE 2 Sont attribuées les subventions d'investissement listées ci-après :

- 8 100 Euros pour l'association « Ensemble C Barré » - 3^{ème} arrondissement – dossier EX016732 – pour l'acquisition d'instruments de musique et de matériel informatique.

- 8 900 Euros pour l'association « Orizon Sud » - 5^{ème} arrondissement – dossier EX016691 - pour l'acquisition de matériel de musique et matériel technique.

- 3 200 Euros pour l'association « Piano and co » - 1^{er} arrondissement – dossier EX016712 - pour l'acquisition de matériel informatique et audiovisuel.

- 22 000 Euros pour l' « Association pour le développement de la culture d'Outre Mer et son expression artistique en métropole » - 14^{ème} arrondissement - dossier 00009254 - pour l'acquisition de matériel informatique et technique pour les bureaux administratifs, de mobilier et de matériel technique pour les studios d'enregistrement.

ARTICLE 3 Monsieur Le Maire ou son représentant est habilité à signer les conventions de subventionnement correspondantes ci-annexées.

ARTICLE 4 Les dépenses correspondantes seront imputées sur les budgets 2021 et suivants, nature 20421 – fonction 311 – Direction de la Culture.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DE LA
CULTURE POUR TOUTES ET TOUS, DE LA
CRÉATION, DU PATRIMOINE CULTUREL ET
DU CINÉMA
Signé : Jean-Marc COPPOLA**